

Transcription de questions posées par des journalistes au procureur général Michael Bryant, avant une réunion du Conseil des ministres, au sujet de la publication du rapport du Comité ontarien de la justice et des médias, Édifice de l'Assemblée législative, Queen's Park, Toronto (Ontario), 23 août 2006 :

Q : Vous avez reçu le rapport du Comité ontarien de la justice et des médias. Quelle est la prochaine étape?

BRYANT : Je vous rappelle que ce rapport sur la justice dans les médias, je l'ai demandé en janvier 2005, dans un discours à l'occasion de l'ouverture des tribunaux. J'avais l'impression que le système de justice et les médias, les médias d'information, agissaient, la plupart du temps, chacun de leur côté, et je voulais créer un forum où les deux côtés pourraient se rencontrer pour discuter des problèmes et formuler des recommandations. Ça a marché. Nous avons réuni des dirigeants du milieu journalistique et du milieu juridique pour s'atteler à cette tâche. Par ailleurs, des représentants des médias d'information, des membres du public, des avocats et des juges nous ont fait part de leurs observations et de leurs recommandations. Je les remercie tous et je félicite le comité de son travail. Bien entendu, il me reste encore à examiner les coûts et à consulter les juges en chefs, mais je suis très satisfait du rapport et j'appuie l'esprit des recommandations.

Q : Pouvez-vous demander aux tribunaux d'installer des caméras ou est-ce une question que les juges en chef doivent trancher?

BRYANT : Il ne fait aucun doute que les juges en chef seront consultés à ce sujet. Monsieur le juge James MacPherson, un juriste de renom en Ontario, a siégé au Comité, et a

participé à la formulation d'une partie des recommandations. Je suis d'accord avec cette recommandation. Je pense qu'il est inévitable qu'un jour des caméras devront être installées dans nos salles d'audience, et je pense que le système de justice est prêt à affronter ce gros plan.

Q : Pouvez-vous l'ordonner aux tribunaux? Vous consulterez les juges, mais en fin de compte, si vous voulez les caméras, est-ce recommandé? Voulez-vous voir des caméras dans les salles d'audience?

BRYANT : Il faudrait peut-être passer par une modification législative. Par le passé, lorsque des modifications ont été apportées aux lois, contre l'avis de la magistrature, il y a eu des contestations. Je suis sûr, surtout parce que Monsieur le juge MacPherson siège au Comité, qu'on arrivera à un consensus à ce sujet. Ces recommandations sont le fruit d'un travail minutieux, et je pense que les juges en chef en tiendront compte. Je me réjouis de leur en parler.

Q : Quand croyez-vous que l'on aura des caméras dans les salles d'audience?

BRYANT : Bonne question. Certaines parties du rapport exigent des mesures de mise en œuvre de la part du gouvernement, d'autres appellent à une mise en œuvre conjointe de la part du gouvernement et des juges, et d'autres encore constituent un défi lancé aux médias d'information. Et ce sera aux médias d'information de décider comment réagir. Pour ce qui est de mon ministère, je peux vous dire que certaines recommandations seront mises en œuvre immédiatement, comme par exemple celles qui proposent l'établissement d'un contact avec les médias dans tous les palais de justice, l'élaboration d'un guide à l'intention des médias, de plus amples renseignements sur

les sites Web. Pour certaines recommandations, il faudra se pencher sur les coûts et bien entendu, je devrai consulter mes collègues du gouvernement à ce sujet. Nous devons aussi décider quelles parties du rapport exigent des modifications législatives. Je vais mettre en place un comité de mise en œuvre qui comprendra bien évidemment les membres du Comité, pour établir un calendrier d'exécution aussi rapide que possible et me faire rapport à ce sujet.

Q : Cela pourrait prendre des années, n'est-ce pas? plusieurs années?

BRYANT : J'ai demandé ce rapport parce que je voulais apporter des changements. Nous avons maintenant le rapport et j'aimerais faire les changements. Nous voulons aussi bien sûr terminer les consultations nécessaires, et nous aurons certainement un rapport d'ici deux ou trois mois.

Q : Les dépens sont déjà un problème, comme vous le savez, et la sécurité, un autre. Est-ce que l'installation de caméras dans les salles d'audience est un objectif de la province, est-ce que la province serait prête à en assumer les coûts?

BRYANT : La recommandation va engendrer des coûts et nous devons établir ces coûts et déterminer l'impact sur le budget du ministère. Pour ça, je devrai bien entendu aussi consulter le Conseil du Trésor du Conseil des ministres. Toutefois, les recommandations permettent, dans une large mesure, des compromis. Certaines personnes voudront autoriser des caméras dans chaque instance, dans chaque salle d'audience, y compris les tribunaux pour adolescents. D'autres seront opposés à l'idée même de caméras dans les salles d'audience. Je trouve que la recommandation est très

solide, qu'elle est défendable, qu'elle respecte les droits des victimes et des témoins à un procès équitable, tout en permettant la transparence qui nous manquait.

Q : Craignez-vous que nous aboutissions à une mise en spectacle de la justice, de style américain, comme le procès d'O.J. Simpson? N'est-ce pas ce qui risque d'arriver?

BRYANT : Le Comité a examiné cet aspect, qu'il a voulu éviter. Il ne voulait pas de caméras de télévision filmant d'une façon qui intimideraient les témoins et les décourageraient de témoigner de peur de se retrouver à la télévision. Certaines victimes pourraient préférer se taire plutôt que de se dévoiler à la télévision. Les recommandations veulent donc éviter tout à fait ce genre de cirque.

Q : Monsieur le Ministre, pourquoi ne feriez-vous pas payer les caméras par les réseaux de télévision? Si le *Toronto Star* ou le *Toronto Sun* veut la transcription d'une audience, il doit la payer. Pourquoi CTV ou la SRC, ou une autre de ces grandes sociétés prospères, comme CanWest, devrait-elle obtenir ces renseignements gratuitement? Nous devons tous payer pour les transcriptions et autres. Les médias d'information doivent payer pour les transcriptions. Pourquoi la presse électronique ne devrait-elle pas payer pour les caméras?

BRYANT : Bonne question. Faudrait-il avoir, comme à l'Assemblée législative, des caméras qui sont publiques, alors que d'autres sont accessibles sur demande. C'est un point que nous devons régler.

Q : Pensez-vous que l'un des avantages des caméras serait de faire mieux comprendre aux Canadiens comment

fonctionne le système de justice et non pas de s'américaniser?

BRYANT : Les tribunaux sont ouverts au public, mais la grande majorité du public n'apprend pas le fonctionnement du système de justice en assistant à une audience. C'est en regardant les nouvelles qu'il l'apprend, et certains avocats pensent que les médias dressent un portrait peu fidèle du système de justice. Un grand nombre de membres du milieu des médias trouvent que le système de justice n'est pas assez accessible et transparent. Ce que j'ai donc essayé de faire, c'est de réunir tous les intervenants dans le but de trouver des moyens de rendre l'information plus accessible et le fonctionnement du système de justice plus transparent.

Q : Si un juge décidait maintenant d'autoriser la présence des caméras dans sa salle d'audience, pourrait-il le faire?

BRYANT : Dans certaines circonstances, et avec l'accord du tribunal; dans des circonstances très limitées, des caméras pourraient être autorisées. Mais, seulement pour un discours d'ouverture des tribunaux, l'assermentation d'un juge ou durant un renvoi judiciaire.

Q : En vertu de quelle autorité, y a-t-il des règles à cet égard?

BRYANT : L'interdiction et la limitation, ainsi que l'autorisation, figurent dans la loi, la *Loi sur les tribunaux judiciaires*.

Q : Devrez-vous donc modifier la loi?

BRYANT : Oui, en toute probabilité.

Q : En avez-vous parlé avec d'autres procureurs généraux?

BRYANT : Je sais que deux ou trois procureurs généraux sont intéressés. Quant à savoir s'ils sont d'accord ou non avec les recommandations, c'est à eux de décider.

Q : Avez-vous discuté avec eux d'une façon générale sur la possibilité d'avoir des caméras dans les tribunaux, et avec vos homologues fédéraux? Est-ce que tout le monde est d'avis qu'au 21^e siècle, c'est une évolution acceptable?

BRYANT : Notre pays est immense. Nous avons beaucoup de procureurs généraux et beaucoup de points de vue différents.

Q : Est-ce que ce changement ne va pas aboutir à un manque de décorum dans les tribunaux? L'un des aspects les plus importants de notre système judiciaire est justement l'établissement d'un code de conduite très strict. Ne risque-t-on pas de transformer notre système judiciaire en un zoo?

BRYANT : Le problème réside surtout au niveau des témoins ou d'autres témoignages, à cause du risque que ces témoins se conduisent différemment s'ils savent qu'ils sont filmés. Bien entendu, nous avons entendu ce que l'avocat et auteur David Lepofsky avait à dire, qu'il craignait que les avocats et les juges parlent pour la galerie. Mais, vous savez, il y a déjà des caméras à la Cour suprême du Canada pour les appels. Et il y a des règles à respecter. Les caméras ne peuvent pas se déplacer et se poser sur une personne en particulier, sur un accusé, en train de faire quelque chose. Les caméras ne peuvent être dirigées que dans une certaine direction. Il y a donc des moyens

d'imposer des limites qui assurent le respect du décorum. Il est inconcevable que les juges des tribunaux de l'Ontario prennent part à une réforme qui va éliminer le décorum. La question qui se pose est de savoir s'il y a un moyen d'introduire les caméras dans notre salle d'audience, de rendre notre système de justice plus transparent, de partager certains des plus importants enjeux de notre nation avec le public et les médias d'information, tout en maintenant le décorum? Le Comité a fait une recommandation qui permettrait d'aboutir à ce résultat.

Q : Modifierez-vous les lois avant les prochaines élections?

BRYANT : Bonne question. Je ne peux encore rien dire. Je dois d'abord consulter mes collègues.

Q : Par le passé, on a craint que les avocats se comportent différemment devant les caméras, qu'ils posent pour la galerie. Pensez-vous qu'ils ont mûri?

BRYANT : Cet aspect du débat ressemble beaucoup au débat qu'a suscité, il y a de nombreuses années, la proposition d'autoriser des caméras à l'Assemblée législative. C'était avant même que je ne fasse partie du gouvernement.

Il y aura inévitablement des gens qui ne modifieront pas du tout leur comportement. Pour ce qui est des plaidoiries des avocats, des réponses des juges, des questions des juges, des motions, des requêtes et des appels, l'expérience vécue à la Cour suprême du Canada et la diffusion télévisée de ses audiences sur la CPAC et aux informations nationales a prouvé que les comportements n'avaient pas vraiment changé.

Q : Qu'en est-il du risque d'intimidation des témoins? Les gens ne vont pas vouloir témoigner s'ils vont....

BRYANT : C'est un sujet de préoccupation important pour le Comité et c'est l'une des raisons pour lesquelles les membres du Comité sont parvenus à un compromis sur ce que les caméras seraient autorisées à filmer. Pour certains, c'est un premier pas. Je pense que le Comité a atteint un compromis raisonnable en déclarant qu'il ne faudrait pas filmer les témoignages en direct, parce que certains témoins ou victimes pourraient refuser de témoigner dans ces conditions. Mais, pour ce qui est de diffuser une audience en couvrant tous les aspects de la question, dans le cadre d'une requête, d'une motion ou d'un appel, et de filmer les réponses et les questions des juges, ainsi que leurs décisions, c'est quelque chose dont le public pourrait bénéficier et c'est pourquoi je prends cette recommandation très au sérieux.

Q : Craignez-vous que l'expérience américaine se produise ici, je veux dire le risque que les tribunaux deviennent des salles de spectacle?

BRYANT : Bien sûr, mais nous devons tirer les leçons de l'expérience américaine. Je pense que nous devons préserver les droits à un procès équitable. Nous devons préserver la présomption d'innocence. Et je pense que les recommandations visent justement cet objectif.

Q : Est-ce que d'autres provinces envisagent ce changement?

BRYANT : Je sais que deux procureurs généraux ont demandé, à l'avance, un exemplaire du rapport dès qu'il sera publié. Je vais certainement le leur faire parvenir.

Quant à la question de savoir s'ils envisagent d'apporter ce changement, je préfère les laisser s'exprimer eux-mêmes à ce sujet.

Q : Est-ce que d'autres pays, à part les États-Unis, autorisent la diffusion télévisée des audiences judiciaires?

BRYANT : La Chambre des lords avait un projet pilote qui autorisait la diffusion télévisée des audiences judiciaires. Les États-Unis aussi, et le rapport comporte d'autres recherches comparées à ce sujet.

Merci.

Fin